

INTERPELLATION CHRISTIAN VAN SINGER ET CONSORTS
Concernant l'adhésion du Service des automobiles et de la navigation
du canton de Vaud à la Chambre vaudoise du commerce et
de l'industrie (CVCI)

Développement

J'ai appris, lisant le journal 3/2005 de la CVCI, que le Service des automobiles et de la navigation du Canton de Vaud a adhéré à la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI). Et cela qu'après les Hospices cantonaux - Centre hospitalier universitaire vaudois aient retiré leur demande d'adhésion, suite à une décision du Conseil d'Etat.

Surpris, je me permets de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. A quelles fins le Service des automobiles et de la navigation du Canton de Vaud a-t-il adhéré à la CVCI ?
2. Est-il souhaitable qu'un service de l'Etat adhère à la CVCI ou à un syndicat, ou à un autre organisme, dont les intérêts et les choix politiques sont parfois différents de ceux de l'Etat ?
3. Les montants consacrés au paiement des cotisations ne vont-ils pas faire défaut aux missions premières du Service des automobiles ?
4. Quelle cohérence y-a-t-il entre cette adhésion et la réponse apportée par le Conseil d'Etat à mon interpellation concernant l'adhésion des Hospices cantonaux — Centre hospitalier universitaire vaudois à la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) ?
5. Que compte faire le Conseil d'Etat pour remédier à cette situation ?

La Croix, le 19. avril 2005.

(Signé) *Christian van Singer*

Séance du mardi après-midi 3 mai 2005

M. Christian van Singer : — Trois mois après avoir déposé une interpellation concernant l'adhésion des Hospices à la CVCI, je suis quelque peu navré de devoir présenter quasiment la même interpellation concernant l'adhésion du Service des automobiles et de la navigation. Qu'on me comprenne bien : je n'ai rien contre la CVCI, bien au contraire ! Je pense même qu'une collaboration avec les patronats et les syndicats est indispensable. Il me paraît par contre inacceptable et inopportun qu'un service de l'Etat adhère à la CVCI. Je me suis donc permis de poser les questions que vous avez tous reçues et que je ne relirai donc pas.

Le Conseil d'Etat répondra ultérieurement.
